

Région
La Réunion
Direction régionale

DEAL
Service Eau et Biodiversité
Unité Police de l'Eau et du Domaine Public Fluvial
12 allée de la Forêt
97400 SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 20 avril 2018

Dossier suivi par Laure LE QUERE (☎ 02 62 90 48 14)

N/REF : SJF/LL-MT

O B J E T : Travaux de sécurisation et de confortement du barrage du Bras de la Plaine
Lieu-dit «*Ilet Duclos*» - Commune de l'Entre-Deux
Parcelles AK 147 – AK 148 – AK 159
Demande d'autorisation unique

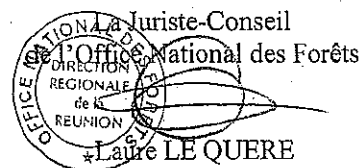
REFERENCE : **Dossier n° 2018-005 (Réf. ONF)**
Pétitionnaire : **CYATHEA pour le compte du Département de La Réunion**
Demande de dérogation à l'interdiction de défricher

❖

Vous avez sollicité l'avis de l'ONF au regard de la réglementation inhérente au défrichement au titre d'une demande d'autorisation environnementale unique dans le cadre des travaux de sécurisation et de confortement du barrage du Bras de la Plaine, au lieu-dit «*Ilet Duclos*», sur la commune de l'Entre-Deux.

Les travaux sont projetés sur les parcelles AK0147, AK0148 et AK0159, classées au Plan Local d'Urbanisme en vigueur en Espace Boisé à préserver au titre des codes de l'environnement et de l'urbanisme. Le code de l'urbanisme dispose que ce classement entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement (art. L130-1).

Par conséquent, le défrichement ne peut être autorisé que sous réserve du déclassement de ce secteur du zonage N-EBC au PLU de la commune de l'ENTRE DEUX.



Juriste-Conseil
Office National des Forêts
DIRECTION
RÉGIONALE
de LA
REUNION
*Laure LE QUERE

COPIE : * DAAF (Service territoires et innovation)
: * ONF - M. le Responsable de l'UT Sud-Ouest
- M. le Technicien Forestier Territorial en poste à Saint-Louis/Entre-Deux

Boulevard de la Providence
CS 71072
97404 ST DENIS CEDEX
Tél. 02 62 90 48 20 – Fax 02 62 90 48 39

Office national des forêts – EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

